



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 23476

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le développement des exportations de la filière pêche réunionnaise. Ce développement passe par une politique de labellisation des poissons réunionnais et de diminution des coûts de fret. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelle suite il entend réserver à ces suggestions.

## Texte de la réponse

Les potentialités et perspectives qu'offre le secteur de la pêche dans l'île de la Réunion sont importantes, en particulier en ce qui concerne les atouts à l'exportation d'une pêche qui peut être proposée à contre-saison sur les marchés européens. Plus de 80 % de la production exportée vers l'Union européenne est constituée par du thon et de l'espadon frais. Afin de pallier les contraintes inhérentes à l'éloignement du département, les autorités françaises ont obtenu en 1998, dans le cadre de la reconduction du programme communautaire POSEIDOM, une compensation des surcoûts liés au conditionnement, transport, fret et exploitation pour l'exportation de ces espèces. Ce programme POSEIDOM (règlement n° 1587/98 du Conseil du 17 juillet 1998) institue un régime de compensation aux surcoûts induits par l'ultrapériphicité pour l'exportation, notamment, de thon et d'espadon frais de la Réunion. Ce régime consiste en un paiement d'une aide de 1 000 euros par tonne de thon et d'espadon commercialisés en frais, pour une quantité maximale de 1 000 tonnes par an. Par ailleurs, le développement d'une politique de qualité apparaît essentiel pour garantir de nouveaux marchés à la filière pêche réunionnaise. A cet égard, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et l'Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER) sont prêts à apporter leur soutien à toute démarche en ce sens que pourrait engager le comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) de la Réunion afin d'initier une réflexion en matière de labellisation des produits de la pêche avec les professionnels réunionnais.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23476

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 1998, page 7020

**Réponse publiée le :** 14 juin 1999, page 3603